



LA VENTE AVEC URBAN RESIDENCE

Inclus dans le mandat de vente

- Avis de valeur du bien à sa juste valeur
- Constitution du dossier de vente
- Prises de vue de qualité
- Publicité du bien sur nos supports: web, pro, réseaux, presse...
- Organisation de visites avec des prospects qualifiés
- Réception et présentation des offres d'achat
- Transfert et suivi de dossier avec les notaires des parties
- Accompagnement aux signatures des actes

Tarifs

Les honoraires de vente sont compris entre 5% et 7% TTC suivant le prix de vente du bien, et sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

Nous vous remboursons vos frais de diagnostics techniques, lors de la mutation du bien, pour toute souscription d'un mandat exclusif de vente.

TRANCHES DE PRIX DE VENTE NET VENDEUR		HONORAIRES APPLICABLES SUR LE PRIX DE VENTE NET VENDEUR
Jusqu'à 200.000€		Forfait de 10.000€ TTC
Au-delà de 200.000€	jusqu'à 400.000€	7% TTC
Au-delà de 400.000€	jusqu'à 550.000€	6% TTC
Au-delà de 550.000€		5% TTC

Documents à fournir par le propriétaire pour constituer le dossier de vente du bien :

- Titre de propriété
- Dernier relevé de charges
- Trois derniers Procès Verbaux d'Assemblée Générale
- Arrêté de charges Syndic N-1
- Règlement de copropriété
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière
- Diagnostics techniques obligatoires :
 - le métrage loi Carrez
 - le constat de risque d'exposition au plomb - CREP
 - le constat amiante
 - l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment
 - l'état de l'installation intérieure de gaz
 - l'état de l'installation intérieure d'électricité
 - le diagnostic de performance énergétique - DPE
 - l'état des risques naturels, miniers et technologiques - ERNMT

Le mandat

Le mandat peut être simple ou exclusif. Le mandat simple permet au vendeur de contracter des mandats avec d'autres professionnels ou de rechercher un acquéreur par ses propres moyens, et le mandat exclusif donne l'exclusivité de la vente du bien à un seul agent immobilier.

Une fois le mandat de vente signé, Urban Residence fera la publicité et la commercialisation de votre bien.

Les frais de notaire

Les frais d'acquisition sont composés d'un ensemble d'impôts et taxes que le notaire collecte pour le compte des administrations, des frais liés aux garanties prises en cas d'emprunt, de la T.V.A. s'il s'agit d'un achat dans le neuf, et enfin des honoraires du notaire.

Ils sont compris entre 7% et 8% du prix du bien.

**Vous souhaitez vendre votre appartement, pour cela contactez-nous par mail : contact@urban-residence.com
ou par téléphone au : 01.77.16.28.34**